



PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PReRAB)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 066 /MAEP/DC/SGM/DPAF/SA

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL, RESPONSABLE TECHNIQUE (RTP) DU PROJET

Référence de l'accord de financement : Don FAD N° 2100I50044943 du 29 octobre 2025

N° d'Identification du Projet : P-BJ-A00-012

- 1- Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Renforcement de la Résilience et de gestion des Risques climatiques dans le secteur Agricole au Bénin (PReRAB), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le recrutement et la prise en charge du/de la Responsable Technique du Projet (RTP) ;
 - 2- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) invite les consultants individuels intéressés et qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits dans les termes de références joints au présent avis ;
 - 3- Sous la supervision directe du (de la) Coordonnateur (trice), le/la Responsable Technique du Projet (RTP) sera chargé (e) d'apporter son expertise technique dans la mise en œuvre du projet notamment la conduite des processus d'acquisition des biens et services. Il s'agit de : (i) l'identification et l'estimation des risques climatiques, (ii) au recensement des personnes vulnérables, (iii) au suivi des mécanismes de dédommagement, conformément aux règles et procédures en vigueur à la Banque Africaine de Développement ;
 - 4- Les conditions d'emploi et la durée du contrat sont les suivantes :
 - Le Consultant est normalement recruté avec un contrat d'un (01) an renouvelable sur la durée du projet, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante de la performance, avec une période d'essai de six (06) mois.
 - Le poste sera basé à Cotonou (Bénin) avec des possibilités de missions à l'intérieur du pays.
 - Date de prise de fonction : être immédiatement disponible.
- 1. Les dossiers de candidature doivent être constitués des pièces suivantes :**
- Une lettre de motivation adressée au Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) ;
 - Un CV détaillé précisant les expériences acquises ;
 - Une liste précisant les noms, fonctions et contacts de trois (03) personnes de référence ayant une bonne connaissance des expériences du candidat ;
 - Une photocopie du diplôme ;

- Les copies simples des pièces justificatives des expériences professionnelles (attestation de travail) ;
 - tout autre document justifiant les informations du CV.
2. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'octobre 2015 et entrée en vigueur le 1er janvier 2016 » qui est disponible sur le site web de la banque à l'adresse suivante : <http://www.afdb.org>.
 3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sis au premier étage du bâtiment F de la cité ministérielle aux heures d'ouvertures de l'administration : 08 heures à 12 heures 30 minutes et 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale). Le détail des informations sur ce poste est disponible dans les termes de référence annexés au présent Avis.
 4. Les personnes des deux (02) sexes, désireuses de faire acte de candidature devront faire parvenir leur dossier de candidature contre récépissé au Secrétariat Administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sis au premier étage du bâtiment F de la cité ministérielle, bureau I17 (03 BP 2900 – COTONOU), au plus tard le 05 mai 2026 à 17 heures sous plis fermés portant la mention "Candidature au poste de....."

Cotonou, le 12/03/2026



Gaston C. DOSSOUHOU
Gaston C. DOSSOUHOU
Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



GRUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE
DÉVELOPPEMENT

03 B P 2900 Cotonou - Bénin
Tél. + 2 2 9 21 30 10 87
+ 2 2 9 21 30 04 10
W WW . agriculture.gouv.bj

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES RISQUES
CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PReRAB)**

N° d'identification du projet : P-BJ-A00-012

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT DU RESPONSABLE TECHNIQUE DU
PReRAB**

Janvier 2026

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PRERAB).

I. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et du programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2022-2026), le Gouvernement du Bénin a initié avec le Groupe de la Banque Africaine de Développement un Accord de financement pour la réalisation des actions prévues par le Projet de Renforcement de la Résilience et de la gestion des Risques climatiques du secteur Agricole au Bénin (PRERAB). Ce Projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

Ledit Projet a pour objectif de développer et renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience économique et climatique des producteurs et des communautés rurales dans ses zones d'intervention au Bénin tout en prévenant les risques d'escalade des chocs à l'avenir.

Son objectif de développement sera atteint à travers la mise en œuvre de trois (04) composantes, à savoir :

Composante 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion des risques de catastrophes climatiques.

Cette composante vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs pour une meilleure gouvernance et gestion des risques de catastrophes climatiques impactant le secteur agricole au Bénin. Concrètement, il s'agira de : 1) Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de prise de décision en matière de transfert souverain des risques (au niveau du gouvernement central ; 2) Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de l'assurance agricole au Bénin ; et 3) Renforcer les capacités des collectivités locales dans la réponse aux aléas climatiques.

Composante 2 : Renforcement de la résilience socio-économique des communautés agricoles du nord Bénin (Atacora et Alibori) face aux pressions climatiques et externalités.

Cette composante promeut une gestion intégrée des risques climatiques dans le secteur agricole, en ciblant les producteurs les plus vulnérables y compris les jeunes (30%) qui représente environ 23% de la population, notamment dans le nord du Bénin, fortement exposé aux aléas climatiques et à l'insécurité. Elle comprend deux sous-composantes : 1) Renforcement des capacités d'adaptation des petits producteurs y compris les jeunes et facilitation à l'accès aux marchés locaux ; 2) Soutien à la cohésion sociale et au relèvement économique des personnes les plus vulnérables y compris les jeunes, en renforçant l'intermédiation sociale pour l'acceptation et l'intégration harmonieuses des déplacés au sein des communautés hôtes.

Composante 3 : Promotion des mécanismes de transfert des risques climatiques pour le secteur agricole au Bénin.

Cette composante promeut les mécanismes de transfert de risques comme solution durable face aux aléas climatiques, à travers l'assurance souveraine pour limiter les réallocations budgétaires de l'État, et l'assurance agricole pour prévenir la mal-adaptation des producteurs vulnérables et faciliter leur accès au crédit. Elle se décline en deux sous-composantes : 1) Appui à l'assurance souveraine ; qui vise à contribuer au paiement des primes pour la souscription d'une police souveraine contre les sécheresses et les inondations auprès de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) ; 2) Appui à l'assurance

agricole indicielle, qui vise principalement à accompagner les efforts en cours pour la mise en place de cette assurance, notamment à travers le subventionnement des primes de micro-assurance agricole, le développement et le déploiement de nouveaux produits d'assurance, ainsi que le géoréférencement des agriculteurs bénéficiaires.

Composante 4 : *Coordination et gestion de projet.*

Cette composante prend en compte le fonctionnement global de l'Unité de Gestion du Projet.

En vue de la mise en place du personnel clé de l'Unité de Gestion du Projet, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, lance un avis de recrutement pour pourvoir à un certain nombre de postes.

Les présents TDRs sont élaborés pour le recrutement du Responsable Technique du Projet (RTP) en qualité de Consultant Individuel.

2. OBJECTIF DE LA MISSION ET TACHES DU CONSULTANT

2.1. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous la supervision directe du (de la) Coordonnateur (trice), le/la Responsable Technique du Projet (RTP) sera chargé (e) d'apporter son expertise technique dans la mise en œuvre du projet notamment la conduite des processus d'acquisition des biens et services. Il s'agit de : (i) l'identification et l'estimation des risques climatiques, (ii) au recensement des personnes vulnérables, (iii) au suivi des mécanismes de dédommagement, conformément aux règles et procédures en vigueur à la Banque Africaine de Développement.

2.2. RESPONSABILITES ET TACHES DU CONSULTANT

Sous la supervision du Coordonnateur (trice) du Projet, le consultant devra assumer les tâches suivantes :

- ✓ analyser et évaluer les risques spécifiques liés aux activités agricoles, en tenant compte des facteurs climatiques, économiques et techniques ;
- ✓ développer des produits d'assurance innovants et adaptés aux besoins des agriculteurs, en collaboration avec les équipes de développement de produits ;
- ✓ superviser un portefeuille de clients agricoles, en assurant le suivi des contrats, des renouvellements et des ajustements nécessaires ;
- ✓ utiliser des outils d'analyse avancés pour interpréter les données relatives aux sinistres, aux tendances du marché et aux besoins des clients, afin d'optimiser les offres ;
- ✓ offrir des conseils stratégiques aux agriculteurs sur la gestion des risques et l'optimisation de leurs couvertures d'assurance ;
- ✓ prendre en charge la gestion de sinistres complexes, en coordonnant les investigations, les évaluations et les règlements ;
- ✓ concevoir et animer des sessions de formation et de sensibilisation pour les agriculteurs sur les enjeux d'assurance et de gestion des risques ;
- ✓ s'assurer que les produits d'assurance respectent les réglementations en vigueur et suivre les évolutions législatives du secteur ;
- ✓ établir des relations avec des partenaires externes (organisations agricoles, institutions financières, etc.) pour promouvoir les produits d'assurance ;
- ✓ participer à des projets de recherche pour identifier de nouvelles tendances et opportunités dans le secteur de l'assurance agricole ;

- ✓ superviser et encadrer des équipes de collaborateurs moins expérimentés, en leur fournissant formation et soutien ;
- ✓ s'acquitter de toute autre tâche connexe qui pourrait lui être confiée par le/la coordonnateur (trice).

3. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Les qualifications et aptitudes requises pour le poste de Responsable Technique du Projet (RTP) sont :

- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau Bac+5 en Actuariat, Droit, en Climatologie, Assurance, Développement durable, ou dans toute discipline équivalente ;
- avoir au moins 5 ans d'expériences pertinentes en planification et en suivi-évaluation des projets/programmes ;
- avoir au moins 2 ans d'expérience dans le suivi évaluation de Projet du secteur agricole ;
- disposer de connaissances approfondies des produits d'assurance agricole, des risques associés à l'agriculture, et des réglementations en vigueur ;
- avoir la capacité à évaluer les risques auxquels sont confrontés les agriculteurs et à proposer des solutions d'assurance adaptées ;
- disposer de bonnes capacités à utiliser des outils d'analyse de données pour évaluer les tendances, les risques et les performances des polices d'assurance avoir une excellente capacité de synthèse et de rédaction, d'analyse, de conceptualisation ;
- avoir une aptitude à expliquer des concepts complexes de manière claire aux clients, ainsi qu'à négocier des contrats d'assurance ;
- avoir des compétences en gestion des sinistres, y compris l'évaluation des dommages et la gestion des réclamations ;
- disposer d'aptitudes à former et à sensibiliser les agriculteurs sur les produits d'assurance et les meilleures pratiques en matière de gestion des risques ;
- avoir une aptitude à expliquer des concepts complexes de manière claire aux clients, ainsi qu'à négocier des contrats d'assurance ;
- avoir une bonne connaissance des pratiques agricoles, des cycles de production et des défis spécifiques rencontrés par les agriculteurs ;
- avoir une capacité à gérer la documentation, les contrats et les dossiers clients de manière organisée et efficace ;
- avoir de la capacité à développer et à entretenir des relations avec les clients, à identifier de nouvelles opportunités commerciales et à fidéliser la clientèle ;
- jouir de ses droits civiques.

4. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le Consultant sera recruté pour la durée de la mise en œuvre du projet avec une période d'essai de six (06) mois. Si la période d'essai est concluante, il signera un contrat d'une durée d'un (01) an renouvelable sur la durée du projet. Le renouvellement se fera après une évaluation annuelle satisfaisante de la performance faite sur la base des critères de performance en relation avec les termes de références du contrat. A l'issue de chaque évaluation annuelle, le représentant autorisé du projet notifiera par courrier au Consultant la continuité ou non de son contrat en fonction des résultats de l'évaluation. Cette notification interviendra

dans un délai de trente (30) jours maximum, faute de quoi le contrat sera considéré avoir été renouvelé. Le poste sera basé au siège du Projet à Cotonou avec des déplacements fréquents dans la zone du Projet.

5. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le/la Responsable Technique du Projet (RTP) sera responsable de l'exécution globale du Projet et de la réalisation des prestations décrites dans les présents Termes de Référence. Il prendra toutes dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, des activités du projet. Il devra s'engager entre autres à : (i) Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément à la législation nationale en vigueur ainsi qu'aux règles et aux normes internationalement reconnues ; (ii) Respecter les us et coutumes des villes d'accueil du projet ; (iii) Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de leurs tâches durant et après l'exécution de leurs mandats et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui aurait été remis.

6. EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORT

L'étendue des prestations du Consultant comprend la préparation et la soumission en temps utile des rapports et documents de qualité, rédigés selon le besoin. Le consultant devra également fournir :

Un rapport initial : il devra soumettre dans un délai de 4 semaines à compter de la date de début de ses prestations, un rapport initial devant contenir, entre autres, le plan de travail, la méthodologie et le planning indicatif d'exécution de la mission assignée ;

Des rapports mensuels et trimestriels : le consultant devra soumettre des rapports mensuels et trimestriels pendant la durée de la mission assignée. Ces rapports devront récapituler les principales tâches qui ont été effectuées au cours de la période de référence, les étapes-clés franchies vers la réalisation de la mission, et le taux d'achèvement de la mission. Tous les documents préparés par le consultant dans le cadre de la mission assignée doivent figurer en annexe de chaque rapport (mensuel et trimestriel). Lesdits rapports devront être soumis au plus tard le 5 du mois suivant la fin de chaque mois et trimestre considérés ;

Un rapport d'achèvement : au terme de la mission assignée, le consultant devra soumettre un rapport complet détaillant entre autres, les activités entreprises pendant la durée de la mission, les intrants et extrants, les résultats attendus et les livrables exigés, les difficultés, les leçons apprises et les approches de solutions. L'approbation de ce rapport dans un délai de 10 jours constituera les conditions préalables au paiement de ses honoraires au titre de la mission assignée.

7. REMUNERATION

Le/la Responsable Technique du Projet (RTP) sera rémunéré conformément aux règles et procédures de la Banque en matière de rémunération de consultants individuels.

Les dossiers des consultants (es) seront évalués suivant les critères et le barème de notation ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission Diplôme ou formation	25	
<i>1.1. Absence de diplôme ou diplôme non conforme, disqualifié</i>		Copie du Diplôme

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Preuve à fournir par le candidat
<i>1.2. Diplôme Bac+5 en Actuariat, Droit, en Climatologie, Assurance, Développement durable, ou dans tout domaine équivalent</i>	20	
<i>1.3. Formation complémentaire en rapport avec les projets de développement.</i>	5	Attestation de formation
2. Expériences générales dans le domaine de la mission	30	
<i>2.1. Justifier d'un nombre d'années d'expérience professionnelle d'au moins 05 ans</i>	20	<i>Copies attestation de travail ou de bonne exécution</i>
<i>2.2. Avoir un nombre d'années d'expérience d'appui aux acteurs du secteur agricole d'au moins deux (02) ans</i>	10	
3. Expériences spécifiques dans le domaine de la mission	45	
<i>3.1. Au moins une expérience en rapport à la gestion des risques climatiques et activités de résiliences face aux changements climatiques</i>	30	<i>Copies attestation de travail ou de bonne exécution</i>
<i>3.2. Au moins une expérience en gestion des risques climatiques et activités de résiliences face aux changements climatiques dans le secteur agricole</i>	10	
<i>3.3. Deux expériences dans la gestion de projets de développement financés par des partenaires techniques financiers (PTS) (AFD, KfW, Banque Mondiale, BAD, etc.)</i>	10	
<i>3.4. Au moins une formation sur les logiciels spécifiques en évaluations de risques climatiques</i>	5	
TOTAL	100	

La note minimaie requise pour être éligible est de 70 points /100.

Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-dessus cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où les consultants sont classés 1^{er} ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé d'expériences évalué pour les critères spécifiques (critère 3) sera sélectionné.

Le Projet se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires des informations communiquées par les candidats avant toute signature du contrat. En outre tout agent de l'Etat retenu devra, avant tout engagement, apporter la preuve qu'il est en congés sans salaire pendant la durée prévue du contrat.

NB :

- Tout diplôme non conforme ou expérience inférieure à ceux, ci-dessus énumérés est égal à la note zéro ;
- Les originaux des attestations de travail ou des preuves des expériences seront présentés à la séance de négociation de contrat.